

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 29 JUIN 2010
COMPTE RENDU**

1 – REACTUALISATION DES DIVERSES LOCATIONS/TARIFICATIONS

LOYERS :

Le conseil après en avoir délibéré,

ARRETE :

- le montant des **loyers** suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2009 (indice de la consommation) soit - **0.06 %**, ancien indice : 117.54- nouvel indice 117.47
- le montant des **charges à 4%**, considérant la forte augmentation de la taxe des ordures ménagères, qui est prise en charge par la commune.

NOM	LOYER	CHARGES 4%	TOTAL
LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE			
LGT 1- LAPERT Rose	431.13	17.25	448.38
LGT 2- LEDUEY/CARPENTIER	560.21	22.41	582.62
LGT -3 SOW Linda	556.93	22.28	579.21
LGT 4 CATINAULT Hélène	556.93	22.28	579.21
LGT 5- LEBARON Robert	434.32	17.37	451.69
LGT 6 –CADINOT Yann	431.13	17.25	448.38
LGT 7 –LEPILLER Virginie	454.81	18.19	473.00
LOGEMENTS « LA PANETIERE »			
RANNOU Delphine	440.78	17.63	458.41
CIMPOCA Daniela	436.17	17.45	453.62
MARTIN/ROUSSEAU	552.16	22.09	574.25
LOGEMENT ECOLE			
LOGEMENT PARC BOISE			
LELIEVRE Dominique	495.57	19.82	515.39
LOGEMENTS 266 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 -JOUé Sabrina	409.04	16.36	425.40
LGT 2- BUREAU Laurent	278.82	11.15	289.97
STUDIO-TREMAUVILLE	141.04	5.64	146.68
LOGEMENTS 286 RUE CAUCHOISE			
LGT 1 - DOUTRELEAU Jean-Luc	246.65	9.87	256.52
Annexe-DOUTRELEAU Jean-luc	46.55	1.86	48.41
LGT 2 – FONTAINE Jean-Yves	325.69	13.03	338.72
ARTISANS ZONE ARTISANALE			
ACE	260.42	51.04	311.46
RENAUD Annick	83.32	16.33	99.65
TMC	308.32	60.47	368.79
CCCV à partir du 01/02/2011	989.60		989.00

☛ **TARIFICATIONS DIVERSES :** **2009** **vote 2010**

⇒ **CANTINE**

Vote au 1^{er} septembre 2010

2,70 € 2,80

⇒ **GARDERIE**

tarif 2009 **vote 2010**

Tarif à la journée :

- 1 demi-journée

1,45 € 1,50

- 1 journée

2,30 € 2,40

Nota : Application du forfait mensuel si dépassement

Tarif mensuel :

- 1/2 journée (un enfant)

17,75 € 18,00

- à partir du 2^{ème} enfant

16,00 € 16,30

- 1 journée (un enfant)

27,20 € 27,70

- à partir du 2^{ème} enfant

24,50 € 24,90

⇒ **PARTICIPATION A L'ENTRETIEN DE LA RESIDENCE KHOLI**

tarifs avant la pose des compteurs

2009/10

2010/11

Couple de personnes de plus de 60 ans

76,00 €

tarif unique

Personne seule de plus de 60 ans

54,50 €

40€/an

Couple de personnes de moins de 60 ans

143,00 €

payable au

Personne seule de moins de 60 ans

78,00 €

semestre

⇒ **TARIFICATION DROIT DE PECHE** Vote au 1^{er} janvier 2011

tarif 2010

tarif 2011

Habitant de Colleville

71,00 €

suppression

Habitant hors Colleville

111,00 €

de la pêche

Moins de 18 ans Colleville/hors Colleville

71,00 €

année 2011

Membre actif d'une association

71,00 €

si location,

A la journée

8,00 €

Paimparay

A la semaine

22,00 €

Proposition de location d'un étang à Monsieur Paimparay Xavier 1.000 €/an pour 3 ans, sans tacite reconduction, plus entretien des autres étangs et souscription d'une assurance.

⇒ **DROIT DE CHASSE** Vote au 1^{er} septembre 2009

75 €

200 €

⇒ **TARIFICATION LOCATION SALLES DES FETES**

(voir annexe)

Le Maire propose au Conseil d'instaurer un tarif pour les locataires qui ne porteraient pas leurs verres et bouteilles en plastic aux conteneurs de la CCCV ;

Tarif proposé 40 €.

Le Conseil décide de maintenir les prix en vigueur et de mettre en place 3 conteneurs par salle pour le tri et d'appliquer une taxe forfaitaire de 30 € si tri non effectué par les locataires.

2- Personnel

Attribution de la prime semestrielle :

Proposition de reconduire la prime à tout le personnel

Accord du Conseil pour le semestre.

Salaire M. Laffilay :

Accord du Conseil pour aligner le salaire de M. Laffilay sur l'indice brut 388.

Evolution des contrats de :

Mme Carpentier actuellement à 15 H/S .Elle *demande 17H/S*

Mme B. JOUEN à 26 H/S : Reçu à l'examen, elle demande sa titularisation.

Pour ces deux agents, la décision est reportée.

Le Maire demande au Conseil l'autorisation de souscrire un nouveau contrat unique d'insertion (CUI) pour venir en aide à l'entretien des locaux (20 H/S).

Il faut noter qu'un contrat identique se termine le 31 août prochain.

Accord du Conseil pour un CUI, 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois.

3- Appel d'offres, espace ludique désignation de l'entreprise

La commission d'appel d'offres propose au Conseil de retenir l'Entreprise SNET

Pour un montant HT de 12 322.08 € soit 14 737.21 € TTC. Le Conseil après en avoir délibéré désigne l'entreprise SNET et charge le Maire de faire réaliser ces travaux dès que possible.

4- Défibrillateur, modification de l'emplacement

L'emplacement choisi à la précédente réunion (restaurant au bon coin) ne peut être techniquement retenu, faute de pouvoir se brancher sur l'armoire électrique des feux tricolores.

Il vous est proposé de l'installer à la salle de la gare située également au centre du bourg.

Le Conseil après en avoir délibéré donne son accord.

5- Bibliothèque, approbation du plan

Le Maire présente le plan rectifié de l'aménagement de la bibliothèque et de la poste et demande au conseil de la valider pour pouvoir déposer le permis de construire.

Le Conseil après en avoir délibéré valide le plan et demande à Monsieur Chéron architecte désigné de constituer le dossier de permis de construire, dès que possible.

6- Locatifs des jeunes (revêtement de sol à remplacer)

Mme SOW et Mer LEJEUNE, locataires du logement N° 3 demandent à remplacer le revêtement de sol des 3 chambres actuellement en moquette, par du parquet flottant.

Ils prendraient à leur charge la pose. Le Conseil considérant l'état de la moquette donne son accord et charge le Maire d'acheter le parquet en accord avec les locataires.

7- Décisions modificatives

Budget principal

Dépenses

Compte 65736 - 2400 €

Compte 657362 + 2400 €

Recettes

Compte 7483 - 8256 €

Compte 74833 + 2633€

Compte 74834 + 5623 €

Budget annexe logements sociaux

Dépenses

compte 2313/100 - 30000 € (chapitre 23)

compte 2313. +30000 € (chapitre 040)

8- Demande de subvention pour voirie

Le maire informe le conseil de la décision du Conseil Général de prendre en compte les demandes d'aide à la voirie si elles sont déposées avant 1er octobre. En conséquence, il demande l'autorisation de déposer une demande de subvention pour la réfection des voies suivantes : rue du Petit Moulin, à partir du bassin de rétention jusqu'à la limite de toussaint/rue du renard, à partir du n°200 jusqu'au n° 341/les impasses de l'Épinay, du Cornet des Ajoncs et de la voie verte. La dépense s'élève à 100 000 € HT environ, sachant que les travaux ne seront, vraisemblablement, pas réalisés avant 2012. Le Conseil donne son accord et charge la Maire de faire la demande.

9- Evolution de la CCCV

Le Maire fait part au conseil d'une lettre émanant de la Communauté de Communes de Fécamp ayant pour objet de demander si notre commune souhaite s'intégrer à l'étude d'un projet de communauté d'agglomération autour de Fécamp.

Le conseil après discussion donne son accord à l'unanimité.

10-Mise à disposition d'un bâtiment communal :

Demande de mise à disposition, provisoirement, de l'ancien bâtiment (chaudronnerie et mécanique) à 3 artisans ayant subi récemment un sinistre à l'ancienne usine Houvenaghel de Fécamp. Le Maire demande votre accord. Le Conseil après en avoir délibéré décide de mettre à disposition le bâtiment (chaudronnerie, mécanique) pour une année seulement. Toutefois une nouvelle demande de prolongation pourra être formulée par les locataires au moins avant l'échéance et charge le Maire de faire signer une convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H 10